



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

### Article 1 : Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes de nos produits ou services, sauf accord dérogatoire exprès et préalable à la commande, convenu par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un Client acheteur emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document du client acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès, écrit et préalable de notre société.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

### Article 2 : Commandes

Les commandes doivent être transmises à notre société par écrit : email, télécopie, courrier. Elles sont fermes et définitives pour le client et ne peuvent par conséquent être annulées ou modifiées sans notre accord exprès.

STERNE SA ne réalise pas systématiquement un accusé de réception de la commande reçue.

Le Client accepte expressément que le devis accepté par lui constitue un bon de commande irrévocable.

Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un acheteur ne pourra être prise en compte par notre société qu'après accord écrit de notre société.

En cas de modification de la commande par l'acheteur notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

Seules les commandes accompagnées du règlement de l'acompte correspondant, sauf conditions particulières, seront prises en compte.

### Article 3 : Livraisons

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Notre société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande et à exécuter les commandes, sauf cas de force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, tels que les grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité



ni motiver un refus de marchandises, une annulation de commande ou une prorogation des délais de paiement.

Les marchandises sont expédiées à l'adresse indiquée sur la commande.

La livraison s'effectue par la remise au transporteur mandaté par STERNE SA ou désigné par le client des marchandises vendues. Elle emporte transfert des risques de la chose à l'acheteur.

En conséquence, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur y compris si le transporteur a été mandaté par le vendeur et nonobstant le mode de paiement des frais de port convenus lors de la commande.

Il appartient donc à l'acheteur de prendre toutes les dispositions pour assurer les marchandises confiées à notre société. Faute d'indication expressément validée par STERNE SA lors de la commande de la valeur de la marchandise à assurer durant le transport, les expéditions seront faites sans assurance complémentaire.

Le fait d'organiser, au nom et pour le compte du client, le transport des marchandises vendues avec un transporteur de notre choix ne modifie en rien les présentes dispositions.

En cas de dommages le client doit mentionner avec précision ses réserves sur le bon de livraison, et les répéter auprès de STERNE SA par lettre recommandée dans les deux jours de la livraison conformément aux dispositions de l'article 105 du code de commerce. Le client doit en outre informer STERNE SA par lettre recommandée de tous les dommages dus au transport, dans les huit jours suivant la livraison. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de non-respect de ces formalités.

#### **Article 4 : Conformité des marchandises**

Si les produits livrés ne sont pas conformes aux spécifications indiquées dans l'accusé de réception de la commande ou sont affectés d'un vice apparent, il appartient au client d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur, par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de la livraison, dont copie nous sera adressée simultanément.

En outre, ces réserves devront nécessairement faire l'objet d'une confirmation écrite par LR/AR auprès de STERNE SA dans les 3 jours de la livraison.

La réception des produits commandés par le client, sans réserve formulée dans les conditions précitées, couvre tout vice apparent et défaut de conformité.

Tout refus de réception devra être justifié par lettre recommandée avec accusé de réception sous huitaine.

Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent, ou défaut de conformité est effectivement constaté par cette dernière.

Notre société ne pourra être tenue, selon le choix fait par elle, qu'au remplacement des produits reconnus défectueux ou au remboursement du prix d'achat payé, sans aucune autre indemnité de quelque nature que ce soit.

#### **Article 5 : Marchandises confiées par le client**



Les matériels ou les marchandises qui nous sont confiés sont couverts par nos contrats d'assurances dans la limite des garanties que nous avons souscrites. Notre responsabilité ne pourrait être engagée au-delà de ces limites.

La société STERNE SA est responsable des marchandises confiées par le client à compter de leur livraison dans les locaux de la société STERNE SA et jusqu'à la remise de ces marchandises au transporteur pour expédition, y compris si le transporteur est mandaté par le vendeur, ou jusqu'à la livraison chez le client.

La valeur des marchandises confiées à STERNE SA devra être spécifiée à la commande. A défaut, le client s'interdit toute réclamation en cas de perte ou d'avarie des marchandises.

En tout état de cause, la responsabilité de STERNE SA ne pourra être engagée au-delà de 50 000 euros.

Dans tous les cas, le client conserve la charge des risques et périls des marchandises confiées à notre société. Il lui appartient donc d'assurer les marchandises et objets confiés à notre société pour l'exécution des travaux demandés contre les risques de force majeure. Le client déclare avoir obtenu des compagnies d'assurance l'abandon de tout recours contre la société STERNE SA, ses préposés, ses entrepositaires et sous-traitants.

## **Article 6 : Prix - Conditions de paiement**

Toutes les offres et devis de STERNE SA sont réalisés suivant nos conditions générales de vente.

Nos prix s'entendent en Euros et hors taxes. Ils sont soumis à la TVA au taux en vigueur à la livraison. Seuls nous engageant les prix figurant sur nos devis.

Le paiement des factures s'effectue conformément au devis par virement à 30 jours date de facture, sauf conditions particulières convenues avec le client et précisées lors de la commande.

Le paiement est réputé effectif dès que notre société a la pleine disponibilité des fonds c'est-à-dire lorsque son compte bancaire est définitivement crédité.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

## **Article 7 : Retard de paiement**

En cas de retard ou de non-paiement des factures, STERNE SA se réserve le droit de bloquer les commandes en cours et ne saurait être tenue responsable des conséquences du décalage de livraison.

Toute somme non payée à l'échéance entrainera de plein droit, à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, et sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, l'application de pénalités de retard, d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal.



Ces pénalités de retard s'appliquent sans préjudice du droit de la société de suspendre l'exécution de toute commande en cours ou de demander la résiliation de la vente. En sus des pénalités de retard, conformément aux dispositions légales, une indemnité pour frais de recouvrement de 40 € sera due par le client à l'égard de la société, dès le premier jour du retard de paiement, pour chaque facture payée en retard.

Le retard de paiement entraînera également, au gré de notre société, la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de toute somme due, à quelque titre que ce soit.

En cas de recouvrement des sommes impayées par voie judiciaire, une somme égale à 15 % des sommes impayées à l'échéance sera due à notre société à titre de clause pénale.

### **Article 8 : Clause résolutoire**

En cas d'inexécution totale ou partielle par le client de l'une de ses obligations et spécialement le non-respect d'une échéance de paiement, notre société pourra décider la résolution de la vente et la résiliation des commandes en cours.

Cette résolution aura lieu de plein droit 15 jours après l'envoi, par lettre recommandée avec AR d'une mise en demeure, restée, en tout ou partie, sans effet.

Les acomptes versés par le client resteront acquis à notre société, à titre de clause pénale, sans préjudice de l'application des pénalités prévues à l'article 7 ci-dessus et d'une éventuelle demande en justice de dommages et intérêts, si un préjudice supérieur est démontré.

### **Article 9 : Réserve de propriété**

Par application de la Loi du 12/05/1980 n°80335 STERNE SA se réserve le droit de reprise jusqu'au paiement intégral du prix convenu. Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à leur complet paiement par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire est réputée non écrite.

Nonobstant cette clause, les risques sont transmis à l'acheteur dès livraison de nos produits.

A cet égard, ne constitue pas un paiement au sens du présent article, la remise de traite, chèque ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par le vendeur.

En cas de non-paiement par le client à l'échéance, notre société pourra revendiquer les produits aux frais et risques du client. Il en sera de même en cas de cessation des paiements du client. En outre, elle pourra unilatéralement et immédiatement faire dresser un inventaire des produits impayés, détenus par le client. Tout acompte antérieurement payé restera acquis à notre société à titre de clause pénale.

Les acomptes perçus restent acquis à STERNE SA à titre de premiers dommages et intérêts.



## **Article 10 : Garantie**

Au titre de la garantie, la seule obligation incombant à STERNE SA sera le remplacement gratuit des marchandises reconnue défectueuses par les services de la société STERNE SA. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par des événements tels que le montage erroné, l'entretien défectueux, l'utilisation anormale, le mauvais stockage, le vandalisme, l'accident, la catastrophe naturelle ou terroriste, par une modification/démontage/ouverture du produit non prévue, sont exclus de la garantie. Sont également exclus de la garantie, l'utilisation de tous les produits, consommables et accessoires non adaptés ou non conformes à l'utilisation prévue par STERNE SA ainsi que l'installation dans les vecteurs aériens, marins et terrestres non conformes aux préconisations de STERNE SA.

## **Article 11 : Données personnelles**

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande et à l'exécution de votre commande. Elles sont utilisées pour les finalités suivantes : suivi des commandes, livraison, facturation. Le responsable de ce traitement est STERNE SA. Les prestataires informatiques, hébergeurs, prestataires de paiement, transporteurs, seront destinataires de ces informations.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez du droit de demander, l'accès à vos données à caractère personnel, ainsi que leur rectification, leur effacement, la limitation du traitement, le droit de s'opposer au traitement ou le droit à la portabilité des données. Ces droits s'exercent auprès de STERNE SA à l'adresse suivante : 6 rue Maurice De La Sizeranne 75007 PARIS. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL concernant le traitement de vos données.

## **Article 12 : Juridiction**

Les présentes conditions générales de vente et les relations contractuelles qui en résultent sont régies par la loi française. Toutes contestations entre professionnels de quelques natures qu'elles soient relatives aux présentes seront portées devant le Tribunal de Commerce de PARIS dont la juridiction est reconnue comme exclusive, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et ce malgré toute stipulation qui pourrait être inscrite sur les documents commerciaux du client.

## **Article 13 : Renonciation**

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.